

## LES SPORTS DES ROIS

La chasse et la pêche dans la province de Québec. Nos territoires de chasse. Les pêcheries québécoises. L'histoire d'une Législation.

(suite)

Depuis, ce vœu émis par l'hon. Joseph Cauchon a été pleinement réalisé; les surintendances qu'il réclamait ont été établies, les lois ont été édictées et observées; la pêche illégale n'est plus une institution, et comme résultat, la pêche au saumon, pour ne citer que celle-là, qui pendant l'année 1856, produisant à peine 2,500 barils, a produit en 1917, pour les pêcheries maritimes et intérieures de la province de Québec, 14552 quintaux d'une valeur de \$103,693. En 1856, la valeur de nos pêches était \$400,000 et, en 1917, cette valeur atteignait \$2,076,851.

Quant à la chasse, voilà un demi-siècle, les revenus étaient nuls; aujourd'hui, grâce aux lois qui régissent nos territoires de chasse, grâce à la création des parcs et à l'établissement d'une surintendance, les revenus, de ce fait, sont,—dernier rapport—de \$99,966.52. Et cela malgré l'extinction presque complète de certaines races de gibier, disparition due à l'absence des lois que l'on a trop retardé à établir pour les protéger.

Car, dans le Bas-Canada, pendant longtemps, on a chassé comme des barbares, comme des Goths et des Ostrogoths; on a pourchassé et tué sans pitié le petit et le gros gibier, simplement pour le plaisir de tuer. Rien n'était respecté, ni le temps sacré de l'incubation, ni la période délicate des amours chez nos gros gibiers.

Les deux rives du Saint-Laurent, depuis l'entrée du Golfe jusqu'aux chutes du Niagara—longueur de sept à huit cents lieues—se sont toujours présentées comme un seul et vaste territoire de chasse. Pendant longtemps, comme Jacques Cartier à l'Île-aux-Oiseaux, en 1534, les chasseurs ont pu trouver du gibier pour frêter des navires entiers, chaque année. Les tribulaires de l'Outaouais, les pointes du lac Erié, les marais du lac Saint-Clair, la baie de Burlington, la Pointe-au-Père, la Batture-aux-Loups-Marins, les dunes de l'Île-aux-Grues, les battures les Mille-Vaches, de l'Île Blanche, de l'Île-aux-Lièvres, des îles Les Pélerins, les îles de Sorel, les battures de la Baie du Febvre, les plages de Kamouraska, les rives escarpées du Saguenay, la vallée du Lac Saint-Jean, voilà tout autant de localités qui ont pu, pendant des siècles, entrer en comparaison avec les territoires de chasse du vieux monde les plus giboyeux. Ne parlons pas des parages de la Baie d'Hudson, des lacs du nord, de la péninsule du Labrador, des rives de l'océan glacial, des îles du golfe, rendez-vous généraux de tout le gibier de nos littoraux, mais si éloignés, si inaccessibles parfois! Les relations des explorateurs contiennent au sujet de la quantité de gibiers qui abondaient dans ces régions des faits presque incroyables.

Mais on chassait, nous le répétons, non pas en sauvage, qui chasse avec sagesse, mais en véritables barbares. L'on était en train de refouler jusques aux îles solitaires du bas du fleuve et aux côtes inaccessibles de la Baie d'Hudson le gibier qui pullulait du Golfe jusqu'au Niagara, quand la Législature de Québec par ses premières lois de protection du gibier est venue réprimer ces attentats et ces tueries en masse contre les bêtes de nos forêts.

(à suivre)